



Commune de
WITTISHEIM

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 03 NOVEMBRE 2022

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil Municipal du **jeudi 03 novembre 2022 à 20h** en mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale en date du **27 octobre 2022** et mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :
17

Présents :
13

Absents excusés :
3

Pouvoirs :
3

Absents non excusés :
1

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents :

- BARONDEAU Huguette
- JASIC Mahir
- GISSELBRECHT Fabrice
- LOOS Clothilde (arrivée à 20h35 au point 3)
- ORIHUELA Jules
- ROHMER Rosalie
- ROMILLY Aude
- ROSENZWEY Arnaud
- SEYLLER Francis
- SEYLLER Yolande
- SIMLER Nicolas
- WITWICKI Thierry

Absents excusés :

- CHAMBAS Jean-Marc - Procuration BARONDEAU Huguette
- DA COSTA OLIVEIRA Agathe – Procuration ROSENZWEY Arnaud
- SEYLLER Cédric - Procuration KNOBLOCH Christophe

Absents non excusés :

- AYDIN Marie-Madeleine

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE :

1. Approbation et signature du PV du 29 septembre 2022
2. Désignation d'un secrétaire de séance

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

3. Cheminements piétons - Approbation de l'avant-projet détaillé

ADMINISTRATION GENERALE :

4. Modification des horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale communale

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT :

5. Réaménagement de la Mairie – Lancement des marchés de travaux

TRAME VERTE ET BLEUE :

6. Acquisition de la parcelle n°122 section 45

FINANCES :

7. Reversement d'une subvention à l'OMJSALC

8. DECISIONS DU MAIRE

9. INFORMATIONS

Avant d'entamer la séance, M. le Maire salue M. BECK du cabinet « UN POINT SIX » qui assure la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des cheminements piétons. Il présentera l'Avant-Projet Détaillé (APD) de l'opération afin de le proposer à l'approbation du conseil municipal. Le cas échéant, la consultation des entreprises sera lancée rapidement afin que les marchés puissent être attribués avant la fin de l'année, ceci dans le but de respecter les conditions d'octroi de la subvention européenne représentant 70% du montant de l'opération.

M. le Maire fait lecture de la lettre de Mme THIÉTRY Frédérique, mentionnant sa volonté de démissionner de son mandat de conseillère municipale, du fait de raisons personnelles. Elle remercie le Maire et les conseillers municipaux pour leur confiance et souhaite au conseil de nombreux succès.

M. le Maire ajoute que les fonctions professionnelles et les obligations personnelles de Mme THIÉTRY ne lui laissent pas suffisamment de temps pour exercer son mandat de conseillère municipale. Il la remercie pour les années qu'elle a consacré au service de la commune de Wittisheim, dans un premier temps en tant qu'agent communal puis en tant que conseillère municipale depuis 2020.

M. le Maire précise que d'un point de vue légal, le conseil municipal peut continuer à fonctionner sans élections complémentaires, car celles-ci deviennent obligatoires lorsqu'un tiers des conseillers au moins sont démissionnaires.

1. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du PV du 29 septembre 2022

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2022 a été adressé à l'ensemble des conseillers qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

Adopté à l'UNANIMITE.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), au début de la séance, le conseil municipal nomme M. Fabrice GISSELBRECHT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Adopté à l'UNANIMITE.

3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT - Cheminements piétons : Validation de l'avant-projet détaillé

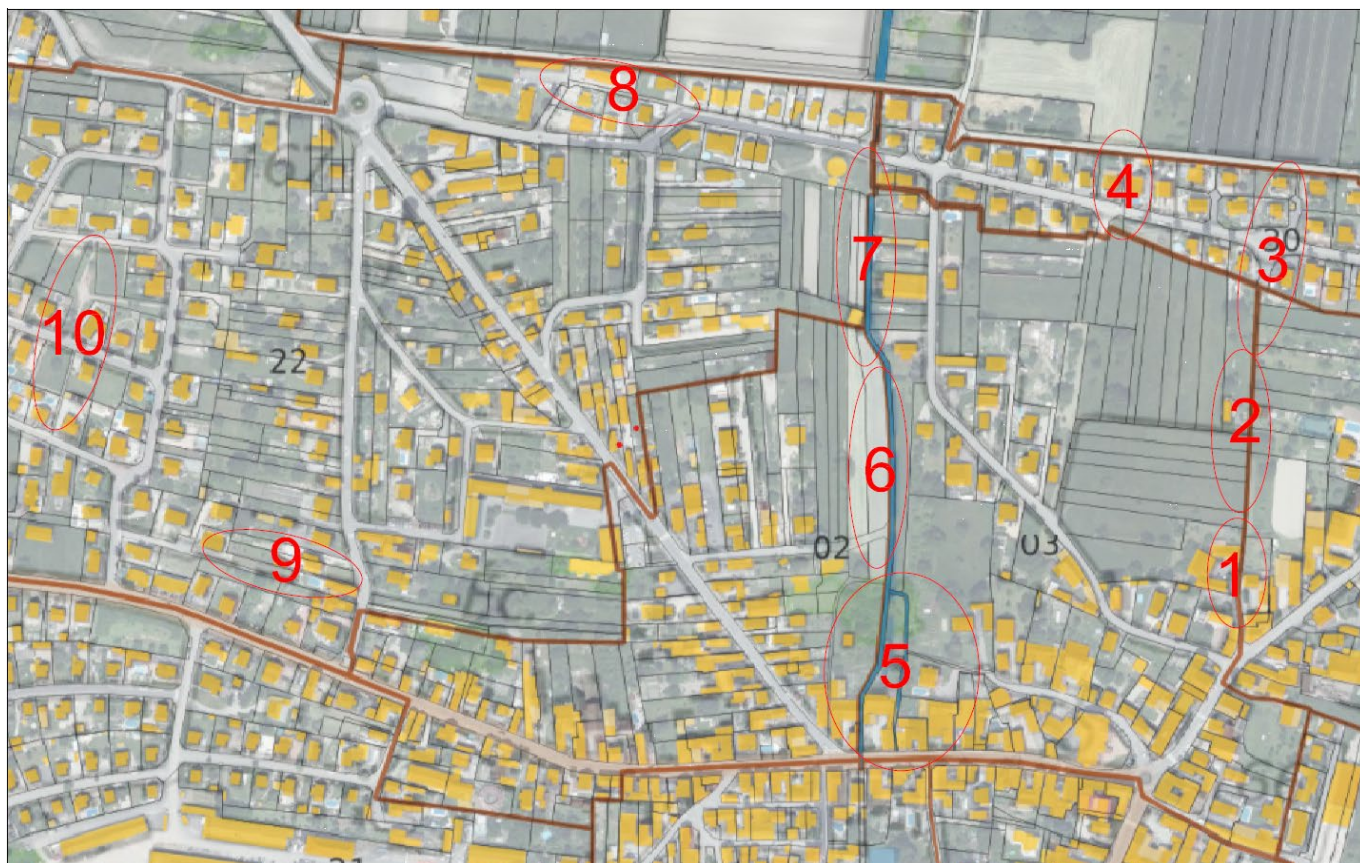
Rapporteur : le Maire, Christophe KNOBLOCH

Arrivée de Clothilde LOOS à 20h35.

Par délibération n°13a du 31 mai 2022, le conseil municipal a approuvé les principes d'aménagement des cheminements piétons et validé le plan de financement de l'opération.

Par délibération n°3 du 29 septembre 2022, le conseil municipal a validé l'avant-projet sommaire de l'opération. Les études d'avant-projet étant achevées, elles sont présentées en séance.

M. BECK du cabinet « UN POINT SIX », maître d'œuvre de l'opération rappelle les priorités de réalisation sur la base du plan de localisation :



M. BECK fait ensuite part des modifications apportées dans cette phase par rapport à l'Avant-Projet Sommaire présenté en séance du conseil municipal du 29/09/2022 :

Cheminement 5 :

Au niveau du presbytère, les arbres en places seront maintenus. Il est proposé un cheminement sinueux et non plus en angle droit, sachant que les andins du Jardin de Noé seront déplacés. En effet, Mme Aude ROMILLY et M. Nicolas SIMLER ont rencontré les jardiniers, qui sont tout à fait favorables au projet. Ils jugent opportun le déplacement des andins du Jardin de Noé vers le nord de la parcelle, pour éviter les éventuels dommages aux récoltes.

En parallèle de la réalisation du cheminement, un grillage avec portillon ou portail sera posé pour sécuriser l'accès au Jardin de Noé.

Un aménagement paysager de part et d'autre du cheminement pourra également être envisagé dans un second temps.

Cheminement 10 :

Le projet prévoit l'implantation d'arbres ainsi que la reprise du sol sous les jeux existants. L'emplacement permet la mise en place d'une nouvelle structure et de nouveaux jeux. Ces nouveaux équipements ne seront pas installés dans le cadre du projet. En effet, une réflexion globale sera menée l'an prochain quant au renouvellement des agrès sur cette aire de jeux, ainsi que sur celle de la rue de Bergheim.

Cheminement 4 rue de Bergheim :

Une écluse sera aménagée afin de faire ralentir les véhicules pour sécuriser le passage des piétons.

Cheminevements 1-2-3 :

L'étroitesse de la largeur du cheminement (1,20 mètres à certains endroits) ne pose a priori pas de problèmes quant à la mise en œuvre des travaux. Cependant, il s'agit d'une contrainte technique qui aura un impact sur le coût des travaux.

Cheminement 8 :

Des réseaux sont présents sous le tracé de l'aménagement et empêchent la mise en place d'un aménagement paysager. Les abords du cheminement seront donc uniquement enherbés.

M. BECK Présente ensuite le chiffrage de l'APD :

- Priorité 1 (cheminements 1, 2, 3) : 122 719,05 € HT
- Priorité 2 (cheminements 5, 6, 7) : 52 494,25 € HT
- Priorité 3 (cheminement 9) : 26 372,25 € HT
- Priorité 4 (cheminement 10) : 35 375,68 € HT (soustraction faite des 26 000 € relatifs à l'acquisition des jeux, qui sera envisagée dans un second temps)
- Priorité 5 (cheminements 4 et 8) : 40 758,10 € HT

Le montant total de l'opération est donc de 277 719,33 € HT.

La subvention FEADER ne prend en compte que 250 000 € HT de dépenses subventionnables. La consultation comprendra donc une tranche ferme avec les priorités 1, 2 et 3 ainsi qu'une tranche optionnelle à savoir les priorités 4 et 5. Celles-ci pourront être affermées en fonction du résultat de l'appel d'offres, lorsque le montant exact des travaux sera connu.

M. Fabrice GISSELBRECHT demande si du mobilier sera mis en place pour limiter l'accès des cheminements aux mobylettes.

M. le Maire lui répond que la difficulté réside dans le fait que ce mobilier contraint également l'accès aux vélos, ce qui n'est pas le but. Cependant, la signalisation d'interdiction et directionnelle adéquate est prévue au marché et les aménagements contraignants pour les véhicules à moteur seront également ajoutés.

Mme Rosalie ROHMER demande à quoi correspondent les espaces verts chiffrés sur le cheminement 9. M. le Maire lui répond que ce poste concerne la remise en état des parcelles voisines, car la largeur du chemin est très étroite et les travaux risquent de détériorer les parcelles voisines.

M. Thierry WITWICKI demande des précisions quant au délai de consultation des entreprises. M. le Maire lui répond que les consultations seront menées dès la semaine prochaine, avec un délai de 4 semaines. S'en suivra une analyse des offres par le maître d'œuvre ainsi que d'éventuelles négociations. Il sera ensuite proposé au conseil d'attribuer les marchés lors de sa séance du 20 décembre prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE l'avant-projet détaillé et le coût prévisionnel des travaux ;**
- **AUTORISE le lancement de la phase DCE ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux et à effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises ;**
- **DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des régularisations foncières nécessaires à la réalisation de l'opération ;**
- **PRECISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur chapitre 21 articles 2151 et 21111.**

4. ADMINISTRATION GENERALE - Modification des horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale Communale

Rapporteur : le Maire, Christophe KNOBLOCH

La commune a mené, en début d'année 2022, un sondage auprès des administrés afin de les interroger quant aux horaires d'ouverture de la Mairie et de l'APC – Agence Postale Communale.

Par suite des différents retours, il a semblé opportun de revoir les horaires actuels pour répondre aux besoins exprimés et notamment :

- Ouverture de la Mairie plus tardive, au moins un soir par semaine et ouverture le vendredi après-midi

- Ouverture de l'APC non plus uniquement le matin, mais également certains après-midis, sachant que la compensation versée à la commune par La Poste pour l'organisation de l'APC ne concerne que 15h d'ouverture par semaine au maximum.

Le nouveau planning d'ouverture de la Mairie et de l'APC est le suivant. Il a été élaboré de manière conjointe avec les agents administratifs.

TIME	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	MAIRIE	APC	MAIRIE	APC	MAIRIE	APC	MAIRIE	APC	MAIRIE	APC
08:00										
09:00	MAIRIE	APC			MAIRIE		MAIRIE		MAIRIE	APC
10:00	MAIRIE	APC								
11:00	MAIRIE	APC								
12:00	MAIRIE	APC			MAIRIE		MAIRIE		MAIRIE	APC
13:00										
13:30										
14:00										
15:00	MAIRIE				MAIRIE	APC	MAIRIE		MAIRIE	
16:00		APC								
17:00	MAIRIE	APC								
18:00	MAIRIE				MAIRIE	APC	MAIRIE		MAIRIE	
19:00										

Cette modification des horaires d'ouverture s'appliquera à compter du 1er janvier 2023.

Mme Rosalie ROHMER demande pourquoi les créneaux d'ouverture de l'APC concernent 2 matins et 2 après midi. Mme Aude ROMILLY lui répond qu'il s'agissait de répondre à une demande des administrés. Les créneaux ont été définis en tenant compte des horaires d'ouvertures des agences postales voisines, notamment celles de Sundhouse, Muttersholtz et Hilsenheim.

Le conseil municipal PREND ACTE de la modification des horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale Communale au 1^{er} janvier 2023.

5. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT : Réaménagement de la Mairie – Lancement des marchés de travaux

Rapporteur : le Maire, Christophe KNOBLOCH

Par délibération n°3 du 20 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet détaillé du réaménagement de la Mairie, ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Sur cette base, les partenaires financiers ont été interrogés. M. le Maire avait alors indiqué que la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux ne serait lancée qu'une fois le retour de tous les financeurs obtenus, ceci afin de connaître la part d'autofinancement de la commune.

M. le Maire présente l'évolution du montant estimé des travaux :

Dépenses HT		
Type	Valeur 01/2022	Valeur 10/2022
1- Démolition / Curage	69 441.00 €	69 941.00 €
2- Transformation / Gros Œuvre	146 414.00 €	154 051.00 €
3- Charpente bois	29 325.00 €	29 825.00 €
4- Couverture Zinc / Etanchéité	55 951.00 €	59 015.00 €
5- Menuiserie extérieure bois	47 676.00 €	49 368.00 €
6- Serrurerie / Menuiserie extérieure alu	71 488.00 €	77 061.00 €
7- Echafaudages	9 645.00 €	9 645.00 €
8- Traitement des façades	52 882.00 €	57 358.00 €
9- Plâtrerie / Isolation / Faux-plafonds	116 382.00 €	122 687.00 €
10- Electricité	133 600.00 €	146 960.00 €
11- Chauffage / Ventilation	167 567.00 €	184 232.00 €
12- Sanitaire / Assainissement	35 525.00 €	39 068.00 €
13- Menuiserie intérieure bois	115 595.00 €	116 845.00 €
14- Chapes / Carrelage	20 183.00 €	21 181.00 €
15- Sols souples	11 238.00 €	11 238.00 €
16- Peintures intérieure	26 518.00 €	26 518.00 €
17- Monte PMR	15 000.00 €	15 000.00 €
18- Panneaux photovoltaïques	28 570.00 €	28 570.00 €
19 - Equipement en mobilier	50 000.00 €	50 000.00 €
TOTAL	1 203 000.00 €	1 268 563.00 €

Entre le mois de janvier et celui d'octobre 2022, les estimations des travaux ont subi une hausse de 5,45 % du fait de l'augmentation du coût des matières premières. Les mêmes travaux sont aujourd'hui chiffrés à 1 268 563 € HT.

La commission consultative pour le réaménagement de la Mairie s'est réunie le 18/10/2022 afin d'étudier les pistes permettant d'optimiser le montant des travaux. Les évolutions suivantes ont donc été apportées au projet, générant les moins-values suivantes :

*Suppression des fenêtres de toiture dans la salle du conseil	-14 000.00 €
*Remplacement bardage zinc terrasse par peinture sur béton	-3 154.00 €
*Remplacement porte coulissante entrée par portes battantes	-3 572.00 €
*Ravalement façade à la place d'un repiquage complet	-16 797.00 €
*Remplacement du sol en pierre par un carrelage	-4 702.00 €
*Suppression de la climatisation de la salle associative	-11 979.00 €
*Ventilation simple flux dans les bureaux	-31 281.00 €

Ces évolutions représentent la somme de 85 485 €. **Dans ce cadre, le total des travaux est de 1 183 078 € HT.**

Les principaux partenaires financiers ont aujourd'hui instruit les demandes de subventions qui ont été formulées par la commune. Il est noté une différence entre les montants sollicités et les montants notifiés :

Financeurs	Demande	Notification	% du HT
Etat - DETR	481 200.00 €	335 147.00 €	28%
Climaxion	40 000.00 €	40 000.00 €	3%
CeA	200 000.00 €	100 000.00 €	8%
CEE	14 100.00 €	14 100.00 €	1%
CC Ried Marckolsheim	30 000.00 €	30 000.00 €	3%
TOTAL	765 300.00 €	519 247.00 €	

L'Europe, via le programme FEADER, va également être sollicitée mais nous n'avons pas encore de retour quant à la recevabilité de la demande.

Les subventions représentent ainsi un total de 519 247 €.

Le montant global de l'opération (travaux + études) est chiffré à 1 647 933,60 € TTC.

Le reste à charge de la commune représente 1 128 686,60 €.

Par délibération n°7 du 28/07/2022, un emprunt a été souscrit pour la réalisation de ces travaux, à hauteur de 750 000 €.

La part d'autofinancement de la commune est donc de 378 686,60 € déduction faite de l'emprunt et des subventions.

Les consultations pour la réalisation de ces travaux pourraient être lancées au début de l'année prochaine. Considérant les délais de consultation et de préparation de chantier, les travaux pourraient être entamés au mieux au courant du mois de juin 2023.

M. Jules ORIHUELA indique que d'ici à la consultation, les prix pourraient augmenter également. De ce fait d'autres pistes d'économies seront recherchées ?

M. le Maire lui répond que toutes les pistes ont été étudiées et qu'il n'est plus possible d'apporter des modifications sans totalement renaturer le projet.

Mme Yolande SEYLLER demande si la commune a la capacité de financer ce projet.

M. le Maire et Mme Aude ROMILLY lui répondent que les prospectives financières ont été réalisées sur la base de ces montants et ont démontré la capacité financière de la commune à réaliser ce projet. Ils précisent que la conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a confirmé lors d'un récent entretien la bonne gestion et santé financière de la commune.

Mme SEYLLER rebondi alors et demande s'il ne serait pas opportun, considérant le montant de l'opération, de rajouter la climatisation dans la salle associative.

M. le Maire répond que ce point a fait l'objet de débat en commission consultative mais invite cependant les conseillers à s'exprimer à ce sujet et faire part de leurs remarques.

Les arguments en faveur de la climatisation de la salle associative sont les suivantes :

- *Les étés sont prévus de plus en plus chauds et de plus en plus longs dans le futur ;*
- *Disposer d'une salle climatisée, accessible aux PMR et pouvant recevoir de nombreuses personnes pourrait être un atout dans le cadre des plans canicules et notamment pour l'accueil des personnes âgées ;*
- *La salle associative, qui sera également la salle du conseil, recevra différentes réunions et cérémonies et sera l'image du bâtiment et de la commune. Cette partie de la construction étant neuve, il serait nécessaire qu'elle soit la plus confortable possible.*

Les arguments défavorables à la climatisation sont les suivants :

- *Hormis pour les mariages, l'occupation de la salle associative sera très limitée en été ;*
- *La partie ancienne du bâtiment, qui sera restaurée et qui comprendra les bureaux sera quant à elle climatisée car occupée régulièrement par les agents et les élus ;*
- *La salle associative sera construite au sein du bâtiment neuf et bénéficiera de ce fait d'une isolation très performante ;*
- *Cette partie du bâtiment sera équipée d'une ventilation double flux permettant un certain refroidissement en été ;*
- *Au-delà du coût de l'investissement, la consommation électrique générée par une climatisation ne s'accorde pas aux enjeux actuels d'augmentation du coût de l'énergie et de responsabilité écologique.*

Au regard de ces arguments, le conseil municipal s'accorde sur la suppression de la climatisation dans la salle associative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE le lancement de la phase DCE du marché de maîtrise d'œuvre ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux et à effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises.**

6. TRAME VERTE ET BLEUE : Acquisition de la parcelle 122 section 45

Rapporteur : l'Adjoint, Nicolas SIMLER

Par délibération n°15 du 21 septembre 2021, le conseil municipal avait approuvé la candidature de la commune à l'appel à projet Trame Verte et Bleue.

Après instruction par les services de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau, le programme d'actions proposé par la commune a été validé. Les actions inscrites bénéficient ainsi d'une subvention de 80% par ces acteurs. Ce programme d'actions comprenait notamment l'acquisition de la parcelle 122 en section 15 pour la mise en œuvre d'une gestion écologique et d'une protection à long terme. En effet au Nord-Est du village subsistent encore quelques prairies naturelles avec des plantes patrimoniales comme l'Œillet superbe par exemple. Certaines parcelles sont protégées par le Conservatoire des sites alsaciens, d'autres méritent d'être rachetées et protégées. Au sein de cet ensemble se situe cette parcelle privée d'une surface de 27 ares. Elle est actuellement occupée pour partie par une prairie d'une belle qualité floristique et par une haie formée de saules cendrés.

Son acquisition par la commune aurait pour objectifs de :

- Renforcer la sous-trame herbacée de Wittisheim ;
- Renforcer le réservoir de biodiversité des Kreuzmatten ;
- Garantir une protection et une gestion pérenne de la parcelle (gestion confiée au CSA via un bail emphytéotique).

Consentie au prix de 2 100 €, l'acquisition de cette parcelle se ferait sous la forme d'un acte administratif.

Un acte administratif est un acte juridique soumis au droit administratif dont le contentieux relève du juge administratif. Les maires et présidents de collectivités locales peuvent recourir à des acquisitions immobilières soit sous forme administrative, soit par acte notarié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE l'acquisition de la parcelle 122 en section 45, d'une contenance de 27,65 ares au prix de 2 100 € net**
- **AUTORISE le Maire à rédiger l'acte administratif**
- **AUTORISE l'adjoint Nicolas SIMLER à représenter la commune et à signer l'acte administratif**

7. FINANCES : Reversement d'une subvention à l'Office Municipal pour l'organisation de la « Fête de la tarte aux quetsches » 2022

Rapporteur : l'Adjointe, Aude ROMILLY

Par courrier daté du 3 octobre 2022, le Président de la CeA informait l'Office Municipal de la Jeunesse, des Sports, des Arts, des Loisirs et de la Culture (OMJSALC) de Wittisheim de l'octroi d'une subvention de 800 € pour l'organisation de la fête de la tarte aux Quetsches, qui s'est tenue le 11 septembre dernier.

La subvention ayant été versée à la commune, il y a lieu de la reverser à l'OMJSALC de Wittisheim.

M. le Maire, Mme Aude ROMILLY, Mme Huguette BARONDEAU, Mme Rosalie ROHMER et M. Arnaud ROSENZWEY étant membres du comité de l'Office, ils ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE le Maire à reverser le montant de 800 € à l'OMJSALC, correspondant au montant de la subvention attribuée par la CeA à cette association, pour l'organisation de la Fête de la tarte aux quetsches 2022**
- **PRECISE que ce reversement sera réalisé par mandat à l'article 678 (charges exceptionnelles)**

8. DECISIONS DU MAIRE

VIREMENTS DE CREDITS :

- **VIREMENT DE CREDITS N°2 – pour cofinancement des travaux basse tension rue des Sœurs**
c/2128 (Cimetière) : - 24 186,49 €
c/2135 (Travaux église) : - 11 000 €
c/2151 (Rue des Sœurs) : - 12 117,34 €
| c/21534 (Rue des Sœurs) : + 47 303,83 €
- **VIREMENT DE CREDITS N°3 – pour changement fenêtre local multi-associatif**
c/21318 (rénovation appartement maternelle) : - 1 500 €
c/21318 (Multi-associatif) : + 1 500 €

DEPENSES – DEVIS VALIDES :

- **SCHWEITZER** : 1 132,82 € TTC – Changement fenêtres local multi-associatif
- **SIGNAUX GIROD** : 4 465,12 € TTC – Signalisation horizontale et verticale de la zone 30 dans les rues de l'III, de Bergheim et de la Gare
- **MAISON DE LA NATURE** : 1 162,90€ TTC – Animations dans le cadre du programme d'actions Trame Verte et Bleue (réunions grand public, sorties nature, organisation d'un événement TVB à l'échelle intercommunale, ...)
- **ITGA** : 1 740 € TTC – Surveillance de la qualité de l'air à l'école, étude obligatoire passée dans le cadre d'un groupement de commande avec la CCRM.

- **Elaboration du PLU – 1^{ère} réunion publique le lundi 28/11/2022 à 19h dans la salle polyvalente :**

M. le Maire indique que des représentants du bureau d'études « Territoire + », en charge du dossier, et de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), qui accompagnent la commune dans cette procédure, animeront cette réunion qui portera sur les points suivants : point sur la procédure ; présentation du projet communal (diagnostic territorial et PADD) ; débat (questions/réponses) ; suite de la procédure.

- **Organisation de la fête des aînés, dimanche 4 décembre 2022 à la salle polyvalente**

Mme Huguette BARONDEAU informe les conseillers qu'ils sont invités, ainsi que leur conjoint(e) à apporter leur aide pour l'organisation de cette journée et notamment pour la réalisation des tâches suivantes :

- Préparation salle à compter le samedi 03/12/2022 au matin
- Véhiculer les personnes âgées le dimanche matin de leur domicile jusqu'à la salle polyvalente
- Mener les personnes à leur place
- Service de l'apéritif et du menu
- Rangement, vaisselle

Les bénévoles seront ensuite conviés à prendre le repas en commun une fois la fête des aînés terminée.

- **Cérémonie du 11/11/2022 à 10h30, suivie d'un verre de l'amitié en salle du conseil**

- **Travaux de la rue de Hilsenheim**

M. Mahir JASIC demande quelle est la suite des travaux dans la rue de Hilsenheim.

M. le Maire lui répond que les fourreaux des réseaux secs sont en place. Les câbles seront quant à eux tirés dans quelques semaines. L'entreprise chargée du lot voirie, à savoir VOGEL TP interviendra dès la semaine prochaine avec la pose des maçonneries.

- **Travaux de la rue des Roses**

Mme Clothilde LOOS demande des nouvelles de l'avancement du chantier de la rue des Roses.

M. le Maire explique que les entreprises missionnées par la commune sont intervenues en temps et en heure mais les travaux ont dû être stoppés car il était nécessaire qu'Enedis intervienne au préalable. Il s'avère qu'Enedis accumule de très importants retards sur de nombreux chantiers dans toute la région. Malgré toutes les relances réalisées depuis l'été, la date d'intervention n'est à ce jour programmée qu'à la fin novembre. Les travaux d'Enedis devant durer un mois, considérant les congés de fin d'année ainsi que les éventuelles intempéries, le chantier ne connaîtra une fin qu'au début de l'année 2023.

- **Réunion avec les associations de Wittisheim, le 27/10/2022**

Mme Rosalie ROHMER demande comment s'est déroulée cette réunion.

M. le Maire indique que les associations ont répondu présentes et que plusieurs points ont été abordés. En effet, l'ordre du jour était le suivant :

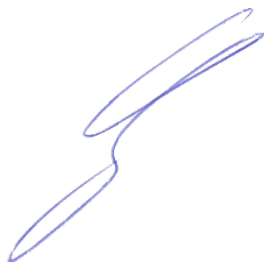
- Partenariat avec Azur FM
- Présentation : fonds de solidarité territorial
- Instauration d'un forfait pour défaut de tri des déchets à la salle polyvalente
- Pose de panneaux publicitaires
- Sobriété énergétique
- Optimisation du planning de la salle polyvalente

M. le Maire indique que le compte-rendu est en cours de rédaction et qu'il sera diffusé tout prochainement aux conseillers municipaux.

Mme Clothilde LOOS demande quelques précisions quant au point relatif au partenariat avec Azur FM.
M. le Maire lui répond que cette radio bénéficie de subvention de fonctionnement de la part de collectivités locales et notamment de la part de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim. A ce titre, elle s'engage à diffuser gratuitement les informations locales. Les associations ont donc été invitées à solliciter auprès de la radio la communication de leurs évènements.

L'ensemble des points ayant été débattus, la séance est levée à 22h23.

Le secrétaire de séance,
M. Fabrice GISSELBRECHT



Le Maire,
M. Christophe KNOBLOCH

